



Reconnaissance de dette absence de mon logement

Par Visiteur

J'ai une amie qui a occupé mon logement durant mon absence, elle s'était engagée à régler les loyers sauf que pendant 10 mois elle n'a pas honoré cet engagement. Ce qui fait je me retrouve avec une dette considérable et un avis d'expulsion a la clé. Puis-lui faire signer une reconnaissance de dette afin qu'elle prenne en charge cette somme. doit je passez par un notaire ou un huissier de justice. Faut il qu'elle rédige le mot ou puis je le faire moi et elle appose sa signature

merci à vous de m'aiguiller là dessus

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Aviez vous un contrat de sous location verbal avec votre amie?

Avez vous des éléments de preuve permettant de démontrer que vous lui avez bien sous loué l'appartement et qu'il ne s'agissait pas d'un hébergement à titre gratuit?

Est ce que votre amie serait d'accord pour signer une reconnaissance de dettes?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour

il a été convenu verbalement avec mon amie qu'elle occupait le logement et que c'est elle qui réglait le loyer. nous n'avons pas fait de contrat écrit. Aujourd'hui

elle est d'accord pour faire une reconnaissance de dette parcontre doit elle rédiger elle meme le courrier ou puis je le faire et ensuite elle appose sa signature. ou il vaut mieux passer par professionnel.

Par Visiteur

Madame,

Le fait que votre amie soit d'accord va grandement faciliter les choses.

Nul besoin de faire appel à un professionnel du droit.

Votre amie ou vous même pouvez rédiger la reconnaissance en pensant à mettre le plus d'informations possibles: vos civilités respectives, la date, la nature de la créance et le montant, et bien évidemment vos signatures.

Cordialement